



Association Arts et Inspirations
Mairie de Saint-Jean le Centenier
11ème Salon d'Arts Plastiques
Concours "Les Peintres dans la rue"
25 mai 2024



REGLEMENT DU CONCOURS

- 1 - L'association Arts et Inspirations organise le 25 mai 2024 un concours de peintres dans la rue. Chaque artiste devra créer sur place, en plein air, à l'emplacement de son choix, dans les rues du village et accessible au public, une oeuvre originale en rapport direct avec le patrimoine architectural ou paysager.
- 2 - Le concours est ouvert à tous les artistes peintres, qu'ils soient débutants, amateurs confirmés ou professionnels. Toutes les techniques picturales sont admises, huile, acrylique, aquarelle, gouache, dessin, fusain, pastel, techniques mixtes, etc.
- 3 - L'association ne fournit ni matériel ni support.
- 4 - Les supports toile ou papier sont admis. Les dimensions seront au minimum 30 x 40 cm ou A3 et au maximum 1 m x 1m. Chacun peut faire estampiller à l'accueil un ou plusieurs supports vierges, mais un seul pourra être soumis au jury du concours.
- 5 - Les supports préparés avec un fond coloré uniforme seront acceptés. L'oeuvre soumise au concours ne devra être ni signée, ni encadrée et présentée au jury sur son chevalet. Les oeuvres sur papier devront être remises convenablement pincées sur un support rigide.
- 6 - Un jury composé d'artistes professionnels et de membres de l'association Arts et Inspirations notera les oeuvres présentées en fonction de différents critères techniques et artistiques objectifs.
- 7 - Les droits d'inscription sont fixés à 25 € pour tous les candidats. Ils impliquent l'adhésion pleine et entière au présent règlement, le respect des décisions du jury et des horaires de 10h à 16h.
- 8 - Les participants autorisent l'utilisation gratuite par les organisateurs du droit à l'image des personnes et des oeuvres présentées au concours ou exposées sur la voie publique dans le cadre de reportage de presse écrite ou télévisée, site internet et activités non lucratives des organisateurs : affiches, promotion des prochaines éditions.
- 9 - Les artistes se verront remettre à l'accueil un plan indiquant les principaux points d'intérêt du village. Après avoir choisi leur emplacement, ils l'indiqueront aux organisateurs pour permettre d'orienter le public. Les véhicules des participants pourront rester garés sur le parking de la Halte Découverte. Chaque participant devra prévoir son repas du midi ainsi que les boissons.

Siège social : Arts et Inspirations - Mairie - 07580 St Jean le Centenier
arts.inspirations07@gmail.com

Président : Ghani GHOUAR - 06 32 80 61 13